



## Recherche don manuel sur relever compte

Par **traduto**, le **05/04/2011** à **17:18**

Bonjours,

Faisant suite a une succession nous sommes deux héritiers,  
Ma question

Après avoir demandé à la banque les relevés de compte de nos parents,  
Il s'avère que des sommes au nom de ma sœur lui ont été donnés elle ne les a pas déclarées.

Peut on faire intégré auprès du notaire les sommes perçu par chèque ?  
Le notaire peut il refusé de les intégrés ?  
Que ce passe t –il dans ce qu'a la ?

Merci a tous

Par **fra**, le **06/04/2011** à **15:37**

Bonjour,

Si vous avez des preuves irréfutables, sur les relevés de compte, de ces dons manuels, il faut envisager la question avec le Notaire car il peut y avoir nécessité de rapporter ces sommes à la succession.

Mais, il faut être sûr que ces dons n'ont pas été faits en contrepartie de prestations fournies par votre soeur au bénéfice de ses parents.

C'est une question à évoquer, pièces en mains.

Par **traduto**, le **06/04/2011** à **17:07**

bonjours

donc en vue des preuves que j'apporterais,ma sœur dois justifié des chèques qu'elle a reçu.

en vous remerciant